

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

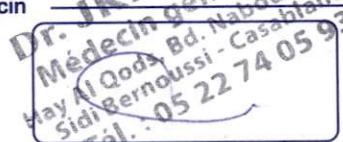
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1726 Société : 635993
 Actif Pensionné(e) Autre : 2
 Nom & Prénom : MOURATIB Abdellah
 Date de naissance : 28/01/1955
 Adresse : Rue 115, N° 18 Ain el Houl
 CAGA
 Tél. : 0661366824 Total des frais engagés : 150 + 552,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019



Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/10/2022

Nom et prénom du malade : Mouratib Halim Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Gastrite + HTA + Rég. Taux sucre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Survenu à la maison

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/93	CM		150DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
YACOUT YACOUT Boulevard N°43 quartier Ain Obock - Casablanca Tél. 0522 50 76 39	18/10/22	55290

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

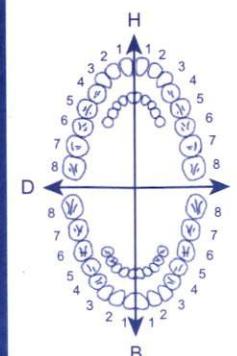
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JKINI Hafida
Médecine Générale
Echographie Clinique

الدكتورة أجكيني حفيظة
الطب العام
الفحص بالصدى



Ordonnance

Mourahib
Halima
8210 22

Casablanca, le 18/10/89

Tél. 0522 50 76 38

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bniou al aouam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boite 14
640150MP/21NRO P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bniou al aouam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boite 14
640150MP/21NRO P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

1153,60 22
2) co- Vepran 300/25
1 up 4 S.V 2 Bory

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Naboulli, Casablanca N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

6,400

3 flufen S
1 galbux 2
153,60

153,60

14,50

Andol 1g
10φ x 2g

67,00

T = 552,90

Dr. JKINI Hafida
Medecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93.



صيدلية الياقوت
PHARMACIE EL YACOUT

Avenue Baghdad N°43 Quartier
El Yacout - Ain Chock - Casablanca
Tél: 0522 50 76 39